

# AVIS PUBLIC



## RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-353 PROMULGATION

AVIS est donné que le 25 février 2019, un certificat de conformité a été délivré par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard du Règlement numéro 1886-353 intitulé : Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1886, afin de modifier les dispositions relatives à l'aménagement extérieur dans la zone H09-22, adopté par le conseil d'arrondissement de Saint Léonard, le 4 février 2019.

En conséquence, le règlement numéro 1886-353 de l'arrondissement de Saint-Léonard est réputé conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi qu'aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et il est entré en vigueur le 25 février 2019.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 5 mars 2019.

**La Secrétaire d'arrondissement  
Guylaine Champoux, avocate**

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :  
[www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard](http://www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard)*